



**PRÉFET  
DE L'INDRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**SOUS-PRÉFECTURE DU BLANC**  
Dossier suivi par : Marie-Hélène Maréchal  
Bureau de l'Environnement et des Collectivités Locales  
Marie-helene.marechal@indre.gouv.fr

**Réunion du comité de suivi des Carrières exploitées par LHOIST France  
OUEST, sur les communes de SAINT GAULTIER et de CHASSENEUIL**

**Réunion du 27 juin 2023 - 10h30**

Le 27 juin 2023, le comité de suivi des carrières exploitées par la société LHOIST FRANCE OUEST sur les communes de SAINT-GAULTIER et de CHASSENEUIL, s'est réuni sur site après une visite de la carrière et des installations.

Assistaient à la réunion présidée par Mme Emmanuelle DRIEU-LEMOINE, sous-préfète du BLANC:

- M. Vincent LELONG, Directeur du cluster Lhoist France Ouest.
- M. Dominique SANDRI - MOUZE, Direction technique géologie, société LHOIST France
- M. Sébastien BAULIMON, Directeur d'usine
- Mme Ninon RIVET, responsable production et QSE, LHOIST France
- Mme Rachida BAKHIYI, chef de subdivision UD DREAL 36
- M. Thierry DUBOIS, inspecteur des installations classées DREAL – UD 36
- M. Cyril HERISSE, Office français de la Biodiversité
- Mme Nadia BOUMELASSA, bureau environnement - Prefecture de l'Indre
- M. Claude DAUZIER, maire de Chasseneuil
- Mme Catherine DELAVEAU, adjointe de THENAY
- M. Jean Marie LEMEUR, riverain
- M. Yves BUTIN, Représentant association Indre Nature
- Mme Marie-Hélène MARECHAL, sous-préfecture du BLANC, Bureau de l'Environnement

Absents excusés :

M. Jean-Luc CHARTIER, maire de Saint Gaultier  
M. SCHMITT, adjoint de la commune de Saint Gaultier  
M. Guillaume CHAUSSEMY, maire du Pont Chretien- Chabenet  
M. Olivier PROT, DDT 36, SPREN

Mme la sous-préfète remercie M. Baulimon et M. Lelong pour la visite du site. Elle remercie l'ensemble des personnes présentes et initie un tour de table.

Mme Bakhiyi, nouvelle chef de subdivision à l'unité départementale DREAL 36 précise que le CSS porte exclusivement sur l'activité « carrière » et pas sur l'activité et les installations de l'usine de chaux.

M. Baulimon indique que la réunion est toujours élargie car ce sont les besoins de l'usine qui commande l'activité d'extraction. Il est aussi difficile de dissocier les effets de l'usine dans les bilans environnementaux.

Mme la sous-préfète cède la parole à M. Baulimon et Mme Rivet qui présentent le bilan d'activité 2022 et le résultat des mesures environnementales.

La présentation faite en séance est annexée au présent compte rendu.

## 1. Bilan d'exploitation 2022

M. Baulimon présente le site de façon succincte sur les cartes et la localisation des diverses activités avec deux carrières et deux fours à chaux.

### a) production

En 2022, la carrière n'a fonctionné qu'à 46 % de la capacité autorisée.

- Un four a été éteint de décembre à mai à cause d'une grosse baisse de la demande . Il existe de gros déséquilibres en France comme en Europe et en règle générale, il y a eu moins de commande. Le groupe Lhoist essaie d'équilibrer l'activité de ses diverses usines. Le groupe a réussi à maintenir son personnel en activité en les déployant sur d'autres missions (équipe carrière vers équipe découverte..) ou en profitant de ce temps pour réaliser des formations. La sous-traitance a diminué. Le personnel est satisfait de ces solutions.

- 295 530 tonnes sur la carrière des Gaillards et 13 464 tonnes sur la carrière de Chasseneuil ont été extraits.

Ces pierres ont dégagés 99 112 tonnes de déchets inertes, qui avec le produit de décapage a servi de remblais.

Le four à chaux a été alimenté avec 122 305 tonnes de pierres. 50 978 tonnes de produits crus a été vendu à la société MEAC de Saint Maur (marché local).

Le stock de pierre a four s'élève à 23 135 tonnes.

72706 tonnes de chaux vives ont été produites. En comparaison, un four classique génère 90 000 tonnes de chaux par an. La baisse de production est marquée.

La chaux est vendue pour l'agriculture, l'industrie de l'acier, le BTP...

### b) événements particuliers

- 2022 a connu une opération de fouille archéologique conformément aux dispositions de l'arrêté de 2008 qui préconise des fouilles archéologiques avant de travailler sur zone.

Des vestiges datant de l'âge du fer ont été découverts notamment un four de préparation de minerai dans une poche d'argile de la surface. *Le terrain est riche en hydroxyde de fer qui, arrivé à sa température de fusion permettait de faire sortir les impuretés du four par des rigoles.*

De nouvelles fouilles sont prévus au fur et à mesure de l'avancement de la découverte.

- La société a créé un partenariat avec l'école de géologie et a accueilli dans ce cadre 13 stagiaires qui ont eu pour mission :

\* d'identifier les failles principales et de proposer une orientation des fronts de taille adaptée

\* d'étudier les carottages pour anticiper la qualité du gisement.

Le partenariat a été valorisé et valorisant dans la mesure où les travaux ont conduit à des résultats exploitables.

M. Baulimon indique que l'orientation des fronts influence la propagation des vibrations des tirs et le bruit. Ces résultats sont intéressants pour réduire les nuisances.

Le groupe travaille fréquemment avec les universités, des écoles d'ingénieurs.

M. Hérissé demande quel est l'effet d'un travail perpendiculaire aux failles. M. Baulimon indique que quand le front est parallèle aux failles les vibrations suivent la ligne de faille. Travailler perpendiculairement offre une meilleure fracturation de la roche par moins de perte d'énergie et une meilleure diffusion de la vibration. La sécurité du personnel est aussi améliorée.

Cette solution sera mise en œuvre au prochain tir dont la date n'a pas été définie.

### c) Faits marquants ( diapositive 10) et perspectives

- Pendant quinze jours, les deux fours ont fonctionné mais le faible niveau de production n'a pas permis de les maintenir en activité.

Le fonctionnement à faible cadence est compliqué mais a apporté des informations permettant une meilleure maîtrise des process et de l'encadrement.

Mme la sous-préfète interroge M. Baulimon sur l'avenir. Les prochains mois seront difficiles, la demande est en baisse partout. Le fonctionnement des installations est soumis aux demandes des marchés locaux.

M. Lelong indique que les quotas Gaz à effet de serre (GES) dépendent de la production et risquent d'être abaissés au vu des tonnages produits. D'autres usines du groupe ressentent ces effets et fonctionnent au ralenti. On assiste à une baisse des demandes des secteurs de l'acier et de production de papier.

Le BTP connaît aussi un ralentissement certainement causé par l'inflation et la remontée des taux d'intérêt. Les choix de la population se répercutent sur l'activité de l'entreprise.

Le projet de fabrication de lait de chaux offre de nouveaux débouchés pour le traitement des boues des stations d'épuration.

Les sites les plus compétitifs renforcent les autres usines du groupe. La commune de Saint Gaultier a une implantation géographique centrale qui lui permet d'alimenter des marchés plus éloignés. Le groupe espère une meilleure conjoncture.

M. Dautier demande s'il existe des concurrents vers qui les clients se seraient tournés. M. Lelong indique qu'il n'y a pas d'autres entreprises ni d'augmentation des importations de chaux.

M. Baulimon explique que le projet biomasse va dans le bon sens, puisqu'il permettra la baisse d'émission de GES. C'est un projet d'alimentation du four avec de la biomasse pour remplacer le gaz et le petcoke. L'entreprise est lauréate d'un appel à projet France Relance et a obtenu 40 % de subvention d'État.

### d) la décarbonation

Lhoist, groupe 100 % familial, a signé la feuille de route gouvernementale concernant le processus de décarbonation des activités industrielles.

Cette décarbonation se fera sous 3 axes : le mieux être des personnes et de la planète, optimisation des ressources naturelles et de l'énergie consommée, et assurer malgré tout une activité rentable avec le développement d'une économie circulaire.

Il faudra réduire les émissions de CO2 et aussi mettre en place des solutions pour son stockage (dans l'aquifère salin par exemple). Il est réfléchi aussi à des améliorations techniques pour concentrer le CO2 et faciliter ainsi sa capture (exemple des rejets de cheminée)

Les investissements envisagés sur le groupe s'élèvent entre 20 et 30 millions d'euros par an.

On attend une baisse de CO2 de 95 % sur 4 usines en 2030.

### 3. Bilans environnementaux

Mme Nivet prend la parole et détaille le résultat des mesures présenté.

<b>les eaux d'exhaure</b> (diapo 13)	L'entreprise locale COMIREM a été choisie pour réaliser les mesures.	Mesures conformes aux valeurs prescrites par l'arrêté préfectoral
<b>les eaux souterraines</b> (diapo 14 à16)	Comirem assure les mesures avec 2 piézomètres.	Mesures conformes La recharge des nappes phréatiques a été difficile.
<b>les poussières</b> (diapo 18 à 22)	Aucun dépassement des seuils fixés	M. Le Meur constate que la teneur en monoxyde de carbone a doublé d'une mesure à l'autre . Le passage au petcoke est dû au doublement du prix du gaz et à la demande de délestage pendant la crise.
<b>le bruit</b> (diapo 23)	Le bruit est mesuré en six points dont deux situés dans des zones d'émergence réglementée. ( ZER)	Résultats conformes . Les mesures prévues en décembre ont été reportées en juin 2023 suite à l'arrêt du four. Lhoist prévoit une étude sur les bruits, courant septembre 2023, pour cibler les bruits de chaque secteur indépendamment.
<b>Les vibrations</b> (diapo 24)	20 tirs de mine Ils sont tirés aux alentours de midi. L'AP ne limite pas le nombre de tirs. Le rythme change en fonction des besoins du four. Plus le nombre de trous est conséquent, plus le ressenti est fort. Les ressentis sont différents d'un tir à l'autre.	Tous les tirs sont conformes aux prescriptions de l'arrêté préfectoral. Il n'y a pas de stock d'explosif sur site.

Lors de l'évocation des mesures sur les eaux souterraines, M. Baulimon indique la volonté de l'entreprise de réduire la consommation de l'eau provenant des forages. Il souhaite utiliser l'eau du fond de fouille pour l'arrosage des pistes et le lavage des camions dans un premier temps. Des pompes ont été installées, munies de filtres.

Reste à valider le process pour l'utilisation de cette eau et à vérifier sa température l'été.

Mme Bakhiyi demande s'il serait nécessaire d'étendre les mesures physico-chimiques de l'eau rejetée à d'autres paramètres.

M Hérissé , rappelle l'article D211-10 du code de l'environnement qui donne des valeurs guides et demande s'il existe un risque particulier par rapport à la géologie.

M. Baulimon indique qu'au vu des mesures faites, il n' existera pas de pollution particulière. L'eau pompée aujourd'hui est l'eau qui est déjà rejetée.

Le débit d'eau rejeté dans la Creuse est suivi par des capteurs et un canal Venturi, mais le fonctionnement n'est pas complet aujourd'hui.

Le bilan prelevement /rejet nécessite un capteur dans le forage.

Mme Bakhiyi informe l'exploitant de la prochaine parution d'un arrêté ministériel concernant la sécheresse qui obligera les industriels consommant plus de 10 000m3 d'eau à reprendre leur étude socio-économique et à faire un bilan prélèvement /rejet.

M. Baulimon indique que l'utilisation de l'eau du fond de fouille permettra de réduire les prélèvements de la nappe et diminuera les rejets dans la Creuse.

M. Baulimon indique que malgré un niveau d'activité faible en 2022 et des prévisions de production à hauteur de 38 000 tonnes pour 2023 (niveau historiquement bas), l'entreprise s'est engagée dans un processus de décarbonation et continue à investir sur le site pour que Saint Gaultier reste compétitif. L'impact de la carrière sur son environnement est limité.

#### **4) inspection DREAL (annexe 2)**

Mme Bakhiyi présente un bilan de la visite sur site faite le 14 décembre 2022 par M. Dubois.

Elle commence par faire un rappel des réglementations qui s'appliquent sur ce site.

Elle précise les 4 points de contrôle qui n'ont fait l'objet d'aucune constatation anormale.

Les données et documents qui doivent être transmis aux services inspecteurs l'ont été dans les délais.

Il est à noter que les garanties financières ont été actualisées suite au changement de l'indice TP01.

Il est recommandé de produire des mesures de surpression aérienne sans obligation.

L'activité du site n'a fait l'objet d'aucune plainte.

Concernant le projet d'utilisation de la biomasse, l'enquête publique est terminée depuis le 27 mai 2023 et connaît un avis défavorable du commissaire enquêteur. Le dossier sera présenté en CODERST à la rentrée.

Tous les sujets de l'ordre du jour ayant été discutés, Mme la sous-préfète conclut la séance en remerciant les participants pour la qualité des présentations et des échanges à 12h00.

La sous-préfète du Blanc

Émmanuelle DRIEU-LEMOINE



## COMITÉ DE SUIVI 27 JUIN 2023

### BILAN DE FONCTIONNEMENT BILAN ENVIRONNEMENTAL

Site de Saint Gaultier

## SITE DE SAINT GAULTIER – BILAN 2022

### 1. Bilan d'exploitation

1. Présentation du site
2. Localisation des activités
3. Détail de l'exploitation 2022
4. Usine de fabrication de chaux- Production 2022
5. Fouilles archéologiques
6. Partenariat avec école de géologie UniLaSalle
7. Faits marquants 2022 et perspectives 2023
8. Lhoist s'engage et planifie la décarbonation

### 2. Bilan environnemental

1. Eaux d'exhaure
2. Eaux souterraines
3. Poussières
4. Bruit
5. Tirs de mines

### 3. Conclusion

# 1. SITE DE SAINT GAULTIER BILAN EXPLOITATION 2022



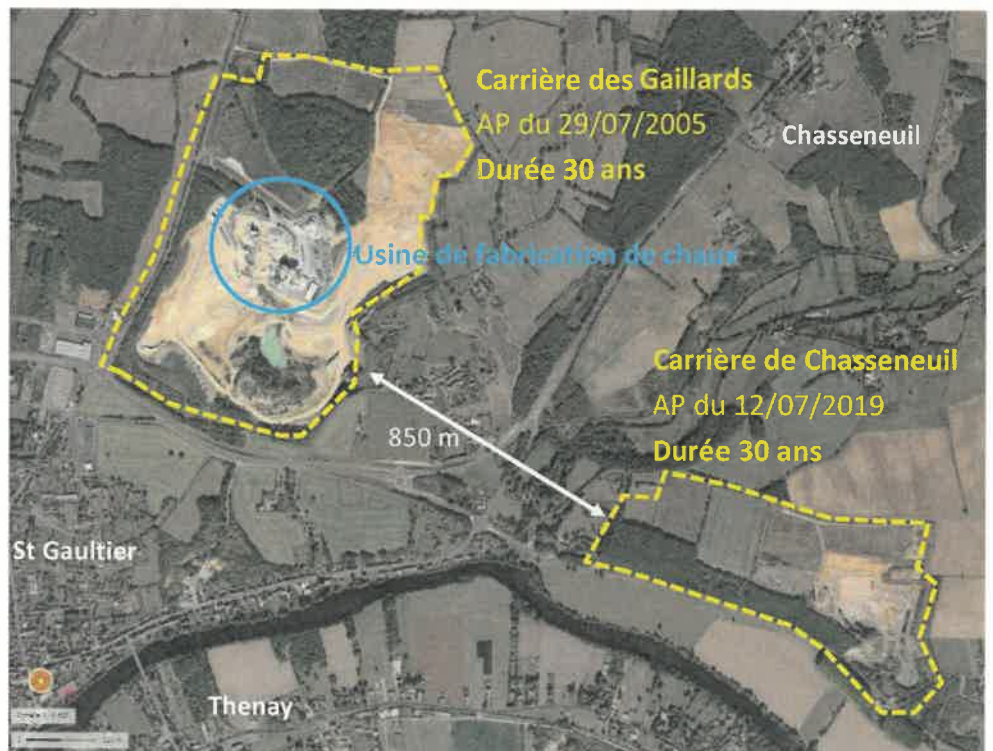
## 1.1 PRÉSENTATION DU SITE

- 2 carrières
- 2 Fours PFRK de 300t
- 23 salariés – 6 embauches vs 4 départs en 2022

### MARCHÉS



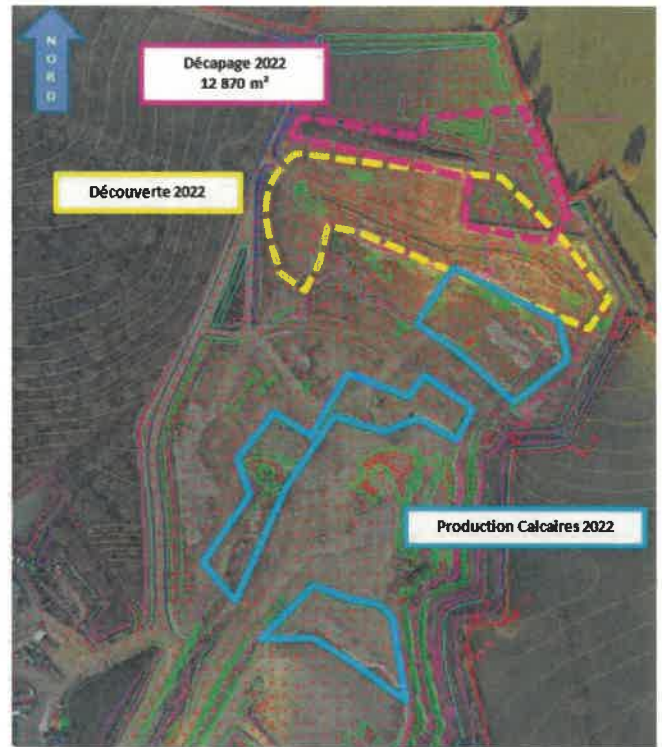
### CERTIFICATIONS





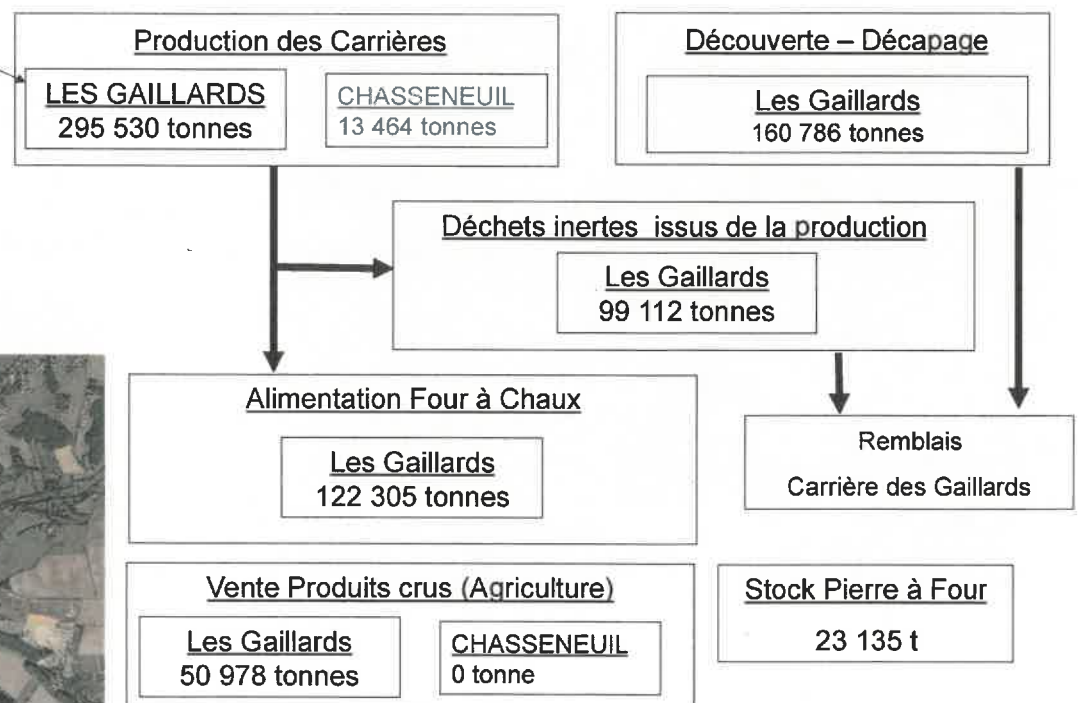
## 1.2 LOCALISATION DES ACTIVITÉS

- 295 530 t Abattage
- 99 112 t de stériles de concassage + 2 227 t issues de l'auto-concassage des stocks
- 160 786 t de matériaux de découverte

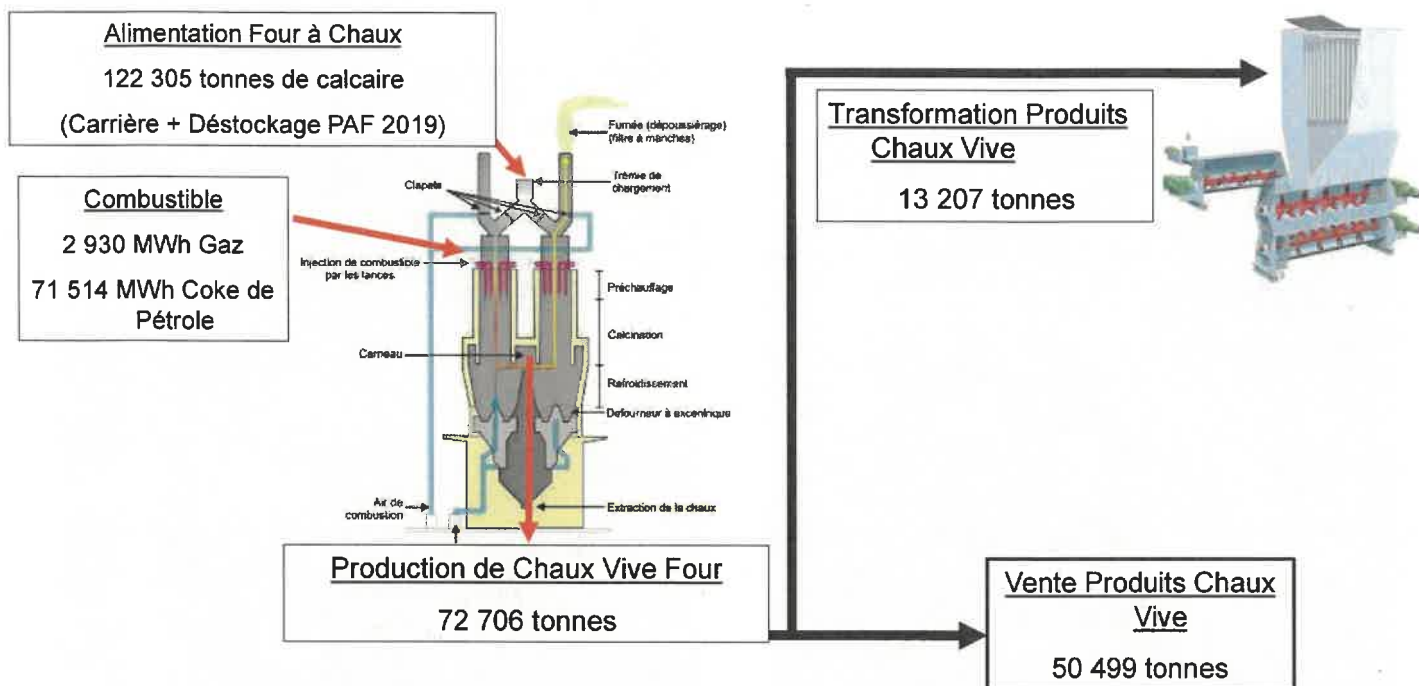


## 1.3 DÉTAILS DE L'EXPLOITATION 2022

46% de la capacité autorisée



## 1.4 USINE DE FABRICATION DE CHAUX – PRODUCTION 2022



## 1.5 FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES



Une opération de fouille archéologique a été menée par l'entreprise Arkemine conformément à l'arrêté de prescription de fouille archéologique préventive émis en 2008.

- Opération réalisée du 21 mars au 15 avril 2022
- Près de 80 indices étudiés datant de l'âge de fer

L'élément le plus important était un four de 2,5m de large et 1,5m de profondeur.

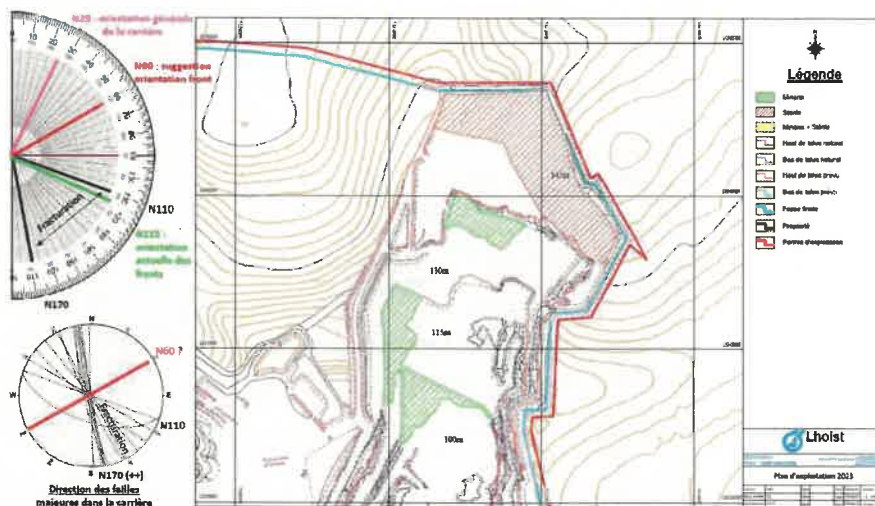


## 1.6 PARTENARIAT AVEC ÉCOLE DE GÉOLOGIE UNILASALLE

Stage de 13 étudiants encadrés par 2 professeurs du 27 février au 3 mars 2023.

Sujets et objectifs de l'étude :

- Identifier les principales failles et proposer une orientation des fronts adaptée
- Étudier les carottages et les cartographies géophysiques pour anticiper la qualité du gisement et les épaisseurs de découverte avec une meilleure précision



## 1.7 FAITS MARQUANTS 2022 ET PERSPECTIVES 2023

### Production Four :

- Démarrage du F2 (réfractaire et filtre refait à neuf en 2021)
- Prévisions : Faibles niveaux de production avec arrêt des fours du 8 Décembre 2022 au 29 Mai 2023
- Difficultés : Niveau de production au plus bas // coûts énergies importants // baisse d'activité de nos clients
- Maintien de l'ensemble du personnel durant la période d'arrêt – investissement en maintenance et formation du personnel:

### Investissements et travaux importants :

- Démolition anciennes salles électriques effectuée
- Fabrication de lait de chaux – installation en cours
- Projet Biomasse en cours d'étude
- Modification de l'orientation des fronts en cours

### Recrutement :

- 6 recrutements effectués en 2022



## 1.8 LHOIST S'ENGAGE ET PLANIFIE LA DÉCARBONATION

Lhoist est la première société en France à avoir signé conjointement avec Roland Lescure, le 22 Mai dernier, des feuilles de route décarbonation engageant ainsi nos quatre plus gros sites français dans une démarche de décarbonation.



## 2. BILAN ENVIRONNEMENTAL



## 2.1 BILAN ENVIRONNEMENTAL : EAUX D'EXHAURE

Les prélèvements et analyses DCO, DBO5, MES, température et pH ont été réalisés par la société Comirem

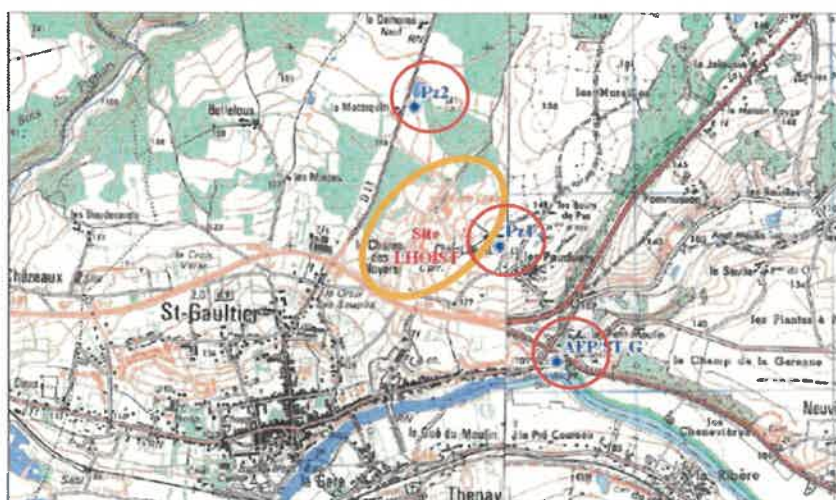
Date	VLE	Résultats			
		21-mars	28-juin	20-sept	19-déc
Température	< 30°C	20,4	20,6	21,1	20,3
pH	5,5 < pH < 8,5	8,1	8,1	8,1	8
MES	35mg/l	4,5	8,2	2,3	3,6
DBO5	30 mg/l	1	3	2	1
DCO	125 mg/l	<5	<5	<5	<5
Hydrocarbure	10 mg/l	<50µg/L	<50µg/L	<50µg/L	<50µg/L

### Conclusion :

L'ensemble des paramètres est conforme aux prescriptions de notre arrêté préfectoral

## 2.2 BILAN ENVIRONNEMENTAL : EAUX SOUTERRAINES

Le suivi des eaux souterraines est assuré par la société Comirem



Le site est équipé de 2 piézomètres :

- PZ1 : En aval au sud-est du site
- PZ2 : En amont au nord-ouest du site

Un troisième point, nommé AEP ST-G est contrôlé en aval hydrogéologique au sud-est du site. Il correspond à un captage AEP géré par la ville de Saint Gaultier

## 2.2 BILAN ENVIRONNEMENTAL : EAUX SOUTERRAINES

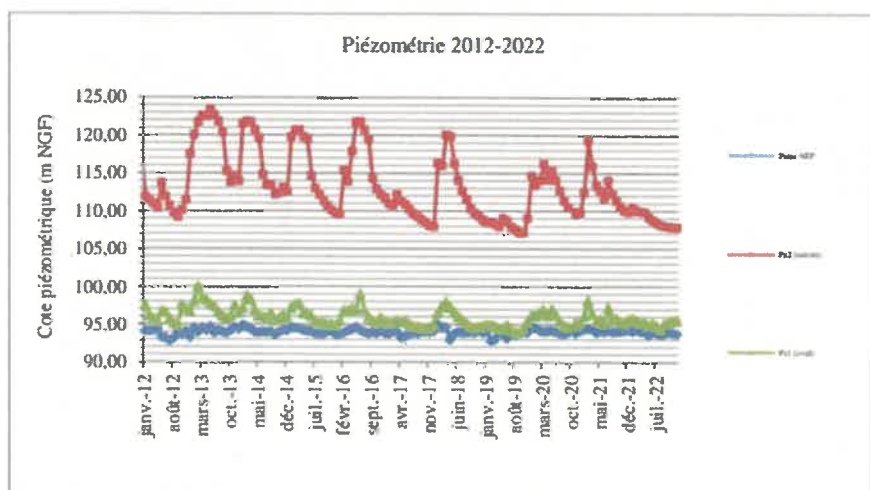
Deux analyses des eaux souterraines ont été réalisées en 2022 : Juin et Décembre

Composés	28/06/2022			19/12/2022		
	AEP	PZ1	Pz2	AEP	PZ1	Pz2
pH	7,2	7	7,26	7,68	6,97	7
Conductivité	423	797	674	444	782	639
Température	16,8	15,2	14,3	7,4	14,8	13,4
Conductivité(labo)	314	671	498	288	614	489
DCO	8	<5	<5	10	<5	<5
NTK (azot kendjalhl)	<1	<1	<1	<1	<1	<1
MES	20	51	<2	2,4	30	3,4
Hydrocarbures totaux	<50	<50	<50	<50	<50	<50

➤ Bien que plus faible que lors du précédent prélèvement, la concentration encore élevée en matières en suspension sur Pz1 est probablement due au prélèvement. Le niveau piézométrique étant bas, la pompe a dû être descendue un peu plus profondément par rapport aux années précédentes.

## 2.2 BILAN ENVIRONNEMENTAL : EAUX SOUTERRAINES

➤ Suivi piézométrique mensuel a été réalisé en 2022, conformément aux prescription de l'arrêté préfectoral :



➤ Quasi absence de recharge de l'aquifère en période hivernale 2021-2022 tout comme cela s'était produit en période hivernale 2016-2017 et 2018-2019

- › Récupération de l'eau du bassin de fond de carrière



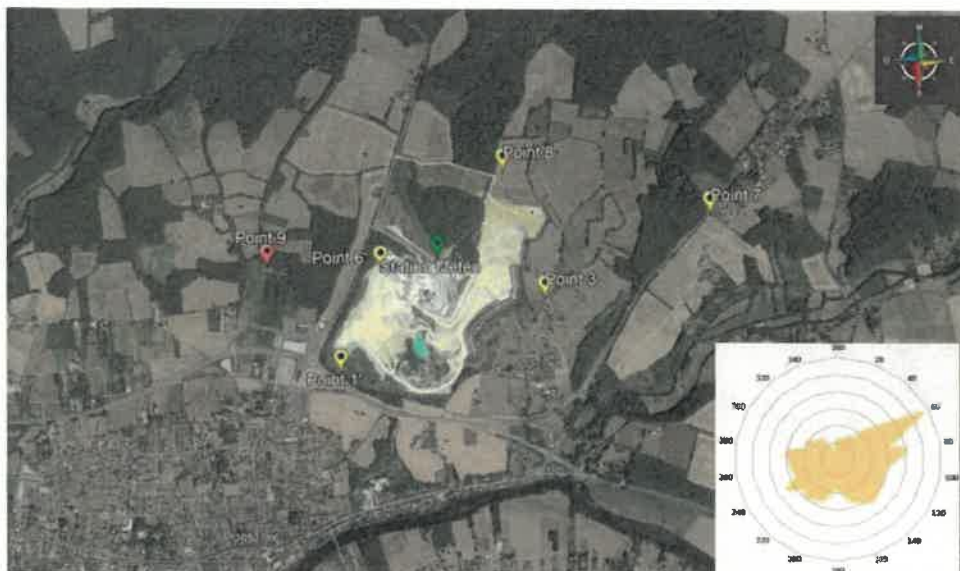
## 2.3 BILAN ENVIRONNEMENTAL : POUSSIÈRES

- › Les mesures de retombées de poussière sont réalisées par la société Kali'air suivant le plan de surveillance des émissions de poussière.
- › Les établissements recevant des populations sensibles (écoles, crèches/garderies, centres de soins, maison de retraite, équipements sportifs) recensés aux alentours du site Saint-Gaultier dans un rayon de 3 km sont les suivants :

Commune	Lieu sensible	Distance par rapport aux limites de propriété
<b>Etablissements scolaires, crèches</b>		
Saint Gaultier	Ecole primaire Professeur Dubost	Environ 550 m au Sud-Ouest
Saint Gaultier	Ecole élémentaire Professeur Dubost	Environ 550 m au Sud-Ouest
Saint Gaultier	Collège Jean Moulin	Environ 900 m au Sud-Ouest
Thenay	Ecole élémentaire	Environ 1,1 km au Sud
Thenay	Multi Accueil 10m Pouss	Environ 1,1 km au Sud
<b>Etablissements de soins et de santé</b>		
Saint Gaultier	EHPAD Château des côtes	Environ 1,3 km au Sud-Ouest
Chasseneuil	Clinique du Haut-Cluzeau	Environ 2,9 km au Sud-Est
Chasseneuil	EHPAD Rive Ardente	Environ 3,0 km au Sud-Est
<b>Loisirs</b>		
Saint Gaultier	Camping l'illon	Environ 1,2 km au Sud/Sud-Ouest
Saint Gaultier	Complexe sportif de la plaine de Chezeaux	Environ 1,6 km au Sud-Ouest
Rivarennes	Stade Henri Baubiet	Environ 1,7 km au Sud-Ouest
Saint Gaultier	Camping l'Oasis du Berry	Environ 1,7 km au Sud-Ouest
Chasseneuil	Centre équestre	Environ 2,0 km à l'Est

## 2.3 BILAN ENVIRONNEMENTAL : POUSSIÈRES

› Emplacements des jauges Owen → Changement du plan de surveillance en cours d'année 2022



Au vu des conditions météorologiques étudiées, les points les plus susceptibles d'être impactés par les retombées potentielles du site sont les points : 3 – 7 – 8

Les points 1' et 6' et dans une moindre mesure de par son éloignement le point 9 sont également susceptibles d'être impactés par les retombées potentielles du site mais dans une moindre mesure.

## 2.3 BILAN ENVIRONNEMENTAL : POUSSIÈRES

› 4 campagnes réalisées sur 2022 :

- › Du 15/02/2022 au 22/03/2022
- › Du 04/05/2022 au 10/06/2022
- › Du 30/08/2022 au 28/09/2022
- › Du 16/11/2022 au 15/12/2022

	Dénomination du point de prélèvement	Typologie du point selon arrêté	Retombées totales (mg/m <sup>2</sup> /j)	Retombées totales (mg/m <sup>2</sup> /j)	Retombées totales (mg/m <sup>2</sup> /j)	Retombées totales (mg/m <sup>2</sup> /j)	Moyenne retombées par année (mg/m <sup>2</sup> /j)	Minimum (mg/m <sup>2</sup> /j)	Maximum (mg/m <sup>2</sup> /j)
			Campagne 1	Campagne 2	Campagne 3	Campagne 4			
Point 1	Point 1 / 1'	autre	167	309	225	65,0	192	65,0	309
Point 2	Point 2	(c)	175	-	-	-	175	175	175
Point 3	Point 3	(b)	199	171	178	46,5	148	46,5	199
Point 4	Point 4	(a)	207	128	-	-	167	128	207
Point 5	Point 6 / 6'	autre	-	-	186	51,7	119	51,7	186
Point 6	Point 7	(b)	-	-	87,5	145	116	87,5	145
Point 7	Point 8	(c)	-	-	265	61,0	163	61,0	265
Point 8	Point 9	(a)	-	-	108	38,3	73,2	38,3	108
Moyenne retombées par campagne (mg/m <sup>2</sup> /j)			187	203	175	67,9			



## 2.3 BILAN ENVIRONNEMENTAL : POUSSIÈRES

› Rejets atmosphériques du four n°2 → Combustible PETCOKE

Composé	VLE	06/07/2022	17/11/2022
Oxygène (O2)	/ % Vol.	10,91	13,65
Dioxyde de carbone (CO2)	/ % Vol.	20,06	14,65
Oxyde d'azote (Nox)	350 mg/m3	183	140
Monoxyde de carbone (CO)	300 mg/m3	142	227
Poussières	10 mg/m3	2,7	2,38
Dioxyde de soufre (SO2)	200 mg/m3	15,1	35,7

## 2.3 BILAN ENVIRONNEMENTAL : POUSSIÈRES

› Rejets de poussières des autres installations

Filtres	VLE	05 & 06 /07/2022
Filtre Hydrateur FM503	10 mg/m3	1,35
Filtre criblage primaire FM203		0,3
Filtre criblage FM 207		0,14
Filtre défournement FM205		0,97
Filtre criblage FM202		0,26
Filtre broyeur FM 204		0,82

## 2.4 BILAN ENVIRONNEMENTAL : BRUIT

- › Mesures de 2022 prévues fin décembre 2022 → Arrêt du four le 07/12/2022
- › Mesures reportées et réalisées les [15 & 16 juin 2023](#) (en attente des résultats)
- › Une autre campagne de mesure sera réalisée en décembre 2023 .
- › Une étude bruit va être réalisée par la société Sixense afin d'identifier nos installations les plus émettrices de bruit et définir un plan d'amélioration.

## 2.5 BILAN ENVIRONNEMENTAL : TIRS DE MINES

- › Les mesures de vibration sont réalisées à chaque tir de mine

- Nombre de tir en 2022 : 20 tirs
- Tous les tirs ont été enregistrés par les Sismographes
- Conclusion : tous les tirs sont conformes aux prescription de notre arrêté préfectoral



## 3. CONCLUSION

### Exploitation:

- Activité faible en 2022 et arrêt de la production en Décembre
- Ajustement de l'exploitation en fonction des besoins du marché

### Environnement :

- Impact environnemental limité
- Engagement pour décarboner notre industrie

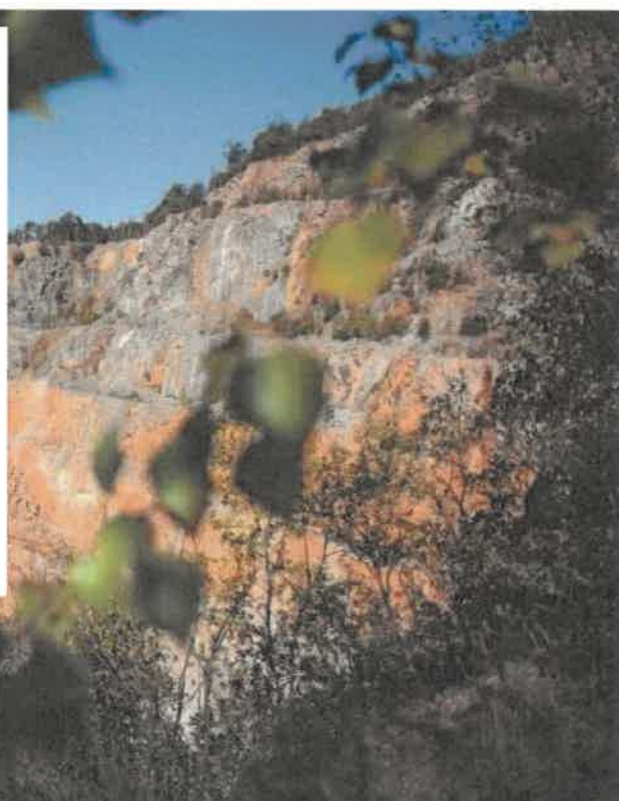
### Productivité Saint Gaultier :

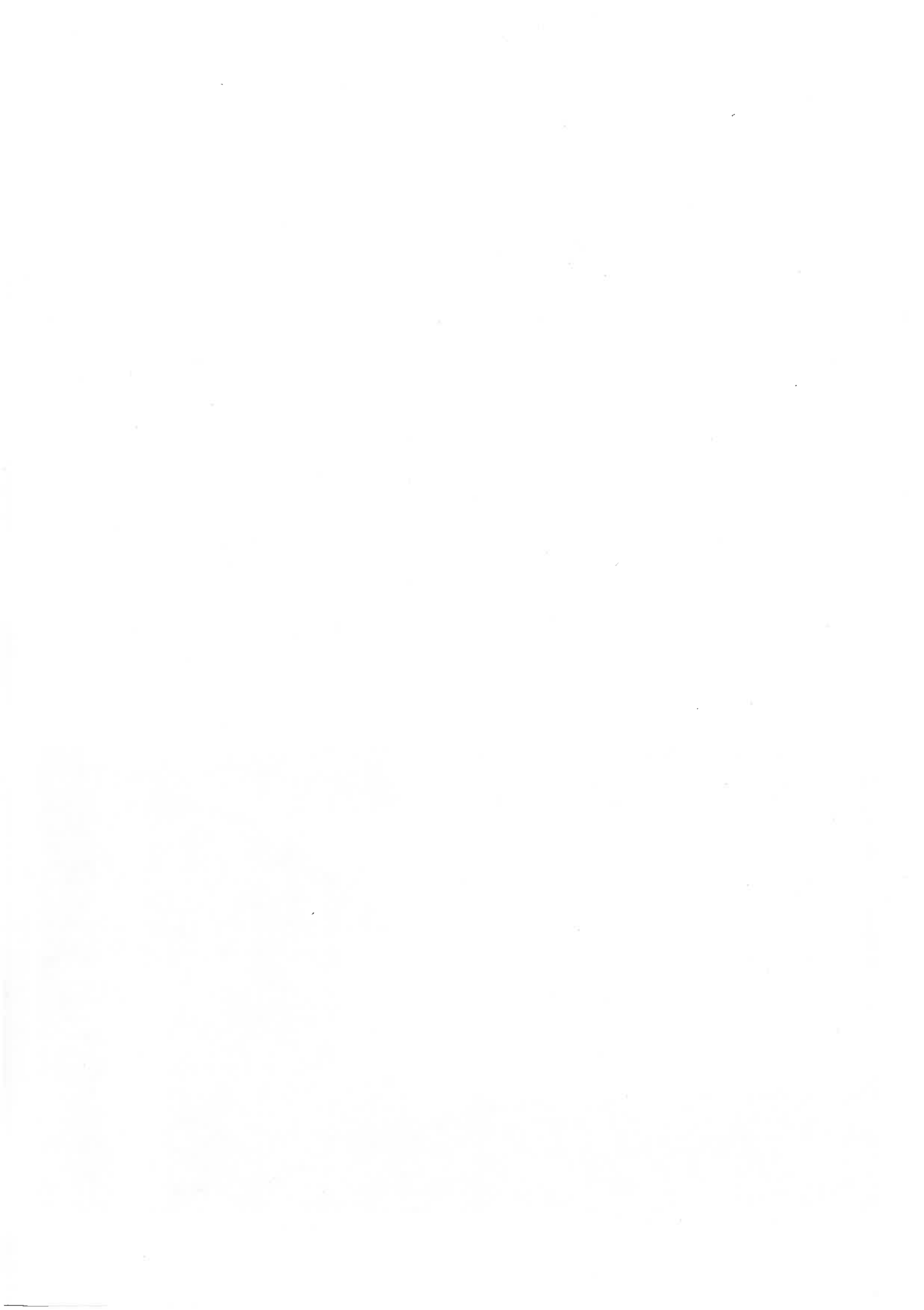
- Malgré un contexte difficile, la société continue d'investir sur l'usine de Saint Gaultier pour conserver une bonne compétitivité.



AVEZ-VOUS DES QUESTIONS ?

MERCI DE VOTRE ATTENTION







# **CSS EXPLOITANT CARRIERE LHOIST A ST GAULTIER DU 27/06/23** Bilan année 2022



## **Sommaire**

- 1. RÉFÉRENTIELS RÉGLEMENTAIRES**
- 2. VISITES D'INSPECTION 2022**
- 3. RÉCLAMATIONS 2022**
- 4. INSTRUCTION DOSSIERS 2022-2023**

## Référentiels réglementaires

- Carrière : AP n°2005-07-0259 du 29 juillet 2005
- Usine de chaux : AP n°87-E-758 du 15 avril 1987 + APC du 31 mars 2008 – surveillance des retombées de poussières + APC du 06 avril 2017-Conditions exploitation usine
- APC du 5/02/20- Phasage d'exploitation + APC 07/01/22- Point rejet effluents
- AM du 22/09/1994 relatif aux exploitations de carrières et aux installations de premier traitement des matériaux de carrières
- AM du 03/05/1993 relatif au cimenteries
- Code de l'environnement

## VISITES INSPECTIONS 2022

1 visite d'inspection réalisée :  
- VI carrière le 14/12/2022

VI 14/12/2022 :

- suite inspection :  
4 points contrôlés

Aucun constat relevé

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Si le point de contrôle provient d'une précédente inspection : suite(s) qui a(ient) été donnée(s)	Autre information
1	Rejet dans le milieu naturel	Arrêté Préfectoral du 29/07/2005, article III 5 A c	Suite inspection du 13/10/2021	Sans objet
2	Prévention de la pollution atmosphérique	Arrêté Préfectoral du 29/07/2005, article III 5B b	/	Sans objet
3	Prévention des risques	Arrêté Préfectoral du 29/07/2005, article III 6 A b	/	Sans objet
4	Incendie et explosion	Arrêté Préfectoral du 29/07/2005, article III 6 B	/	Sans objet

# SUIVI ANNUEL 2022

Transmission à IIC le 31/03/2023

- Données transmises :

1. Quantité de matériau extrait: **conforme**, 295 530T ( autorisée 800 000T/an)
2. Quantité de stériles stockés sur site (remise en état) : 263 125 T
3. Actualisation des garanties financières (/TP01) : **réalisée le 29/11/22 (1 696 486 €, 29/07/2020 à 29/07/2025)**
4. Plan topographique à l'avancement (S1, S2 et S3) : **mis à jour le 16/12/22**
5. Nombre de tirs réalisés : 20
6. Mesures des vitesses particulières pondérées de vibration (3 directions) : **conforme** (max 3,9 < 10 mm/s)
7. Mesures de surpression aérienne (3 points) : non-réalisée (<125 dB(L) : recommandation circulaire du 02/07/1996)

# SUIVI ANNUEL 2022

Transmission à IIC le 31/03/2023

- Données transmises :

8. Analyses des eaux (d'exhaure, souterraine) : **conforme**, mesures réalisées le 21/03/22, 28/06/22, 20/09/22 et 19/12/22, mesure trimestrielle
9. Mesures de bruit sur 4 points (en limite d'emprise + émergence diurne et nocturne) : **conforme**, mesures à continuer en 2023 car usine à l'arrêt, mesure annuelle.
10. Mesures de retombées de poussières (selon méthode des jauges) : **conforme** (3 points), mesure semestrielle.

# INSTRUCTIONS 2022-2023

DAEnV déposé en 2022 ; remplacement de combustible fossile par biomasse dans four, enquête publique terminée le 27/05/23 : avis défavorable du commissaire enquêteur

# RÉCLAMATIONS 2022-2023

2022-2023 : Aucune réclamation